

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIENE ET SALUBRITE

→ **Objectifs de la formation**

Savoir mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité liées aux techniques d'effraction cutanée et perçage corporel.

→ **Obligations réglementaires**

Arrêté du 12 Décembre 2008 - Article R-1311 – 3 du Code de la Santé Publique

→ **Public visé**

Toutes personnes souhaitant pratiquer les techniques de maquillage longue durée, tatouage et perçage corporel

→ **Pré-requis**

Aucun

→ **Durée**

3 jours consécutifs soit 21 heures

→ **Moyens pédagogiques**

Présentation théorique et mise en situation (scénarios pédagogiques)
Ordinateur, rétroprojecteur, livret pédagogique, fiches annexes, matériels et produits d'entretien.

→ **Evaluation**

Evaluation sous forme de questionnaire à choix multiple, test de lavage des mains (/20 points).

→ **Profil des intervenants**

Diplôme universitaire en hygiène hospitalière ou professionnel exerçant dans le domaine de la santé.

→ **Nombres de participants**

De 2 à 9 participants

→ **Dates (selon calendrier)**

Voir devis

→ **Lieu**

Centre de formation Sublima 3 rue du plat 59000 LILLE

→ **Documents remis**

Attestation de stage

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIENE ET SALUBRITE

PROGRAMME DE FORMATION	<p><u>DOMAINE A : JOUR 1</u></p> <p><u>Compétence 1</u> : Rappel des réglementations relatives au maquillage permanent, tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage</p> <p><u>Compétence 2</u> : Généralité d'anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.</p> <p><u>Compétence 3</u> : Règles d'hygiène en lien avec le contenu de l'arrêté prévu par l'article R.1311-4 du code de la santé publique.</p> <ul style="list-style-type: none"> → Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbienne cutanoémueuses) → Préparer la zone à tatouer ou à percer → Antiseptiques et désinfectants → Spectres d'action et modalités d'utilisation → Pourquoi désinfecter ? → Comment ? → Avec quel matériel ? <p>Nettoyage des locaux et du poste de travail</p> <p><u>Compétence 4</u> : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> → Agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouages et de perçage. → Mécanisme de l'infection, facteurs de risque → Mode de transmission → Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l'acte → Risques allergiques
	<p><u>DOMAINE B : JOUR 2</u></p> <p><u>Compétence 5</u> : Stérilisation et désinfection du matériel réutilisable thermosensible</p> <ul style="list-style-type: none"> → Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés → Traçabilité des procédures et des dispositifs <p><u>Compétence 6</u> : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.</p> <p><u>Compétence 7</u>: Gestion et élimination des déchets</p>

PROGRAMME DE FORMATION HYGIENE ET SALUBRITE

DOMAINE C : JOUR 3

Compétence 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)

Compétence 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d'asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage :

- Connaître la procédure d'hygiène des mains
- Savoir utiliser des gants notamment stériles
- Savoir préparer le poste de travail
- Savoir préparer le matériel, notamment stérile et l'organiser
- Savoir préparer et utiliser un champ stérile
- Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôle de stérilisation
- Question / Réponse

Validation de la formation : examen théorique et pratique.

COÛT DE FORMATION

630 euros net de taxes *

**Non assujettis à la TVA article 261-4-4° du CGI*

PROGRAMME DE FORMATION

HYGIENE ET SALUBRITE

<u>JOUR 1</u> 9H30 – 13H00 14H – 17H30	<u>JOUR 2</u> 9H30 – 13H00 14H – 17H30	<u>JOUR 3</u> 9H30 – 13H00 14H – 17H30
<p style="text-align: center;">Module de formation théorique</p> <p>Unité 1 : Rappel des réglementations relatives au tatouage et au perçage et des normes concernant les encres de tatouage et les bijoux de perçage.</p> <p>Unité 2 : Généralités d’anatomie et de physiologie de la peau notamment la cicatrisation.</p> <p>Unité 3 : Règles d’hygiène en lien avec le contenu de l’arrêté prévu par l’article R.1311-4 du code de la santé publique. Précautions standards et universelles en hygiène (les flores microbiennes cutanéomuqueuse). Préparer la zone à tatouer ou à percer.</p> <p>Antiseptiques et désinfectants : Spectres d’action et modalités d’utilisation.</p> <p>Pourquoi désinfecter ? Comment ? Avec quel matériel ? Nettoyage des locaux et du poste de travail</p> <p>Unité 4 : Généralités sur les risques allergiques et infectieux, notamment : Agent infectieux notamment responsables des complications infectieuses liées aux actes de tatouage et de perçage. Mécanisme de l’infection, facteurs de risque ; Modes de transmission ; Précaution et contre-indications liées à la réalisation de l’acte ; Risques allergiques</p>	<p style="text-align: center;">Module de formation théorique</p> <p>Unité 5 : Stérilisation et désinfection Du matériel réutilisable thermosensible ; Stérilisation du matériel y compris le conditionnement et la maintenance des dispositifs médicaux utilisés ; Traçabilité des procédures et des dispositifs</p> <p>Unité 6 : Règles de protection du travailleur, et notamment les accidents transmission sanguine et les obligations et recommandations vaccinales.</p> <p>Unité 7 : Gestion et élimination des déchets,</p>	<p style="text-align: center;">Module de formation pratique</p> <p>Unité 8 : Connaître les différents espaces de travail (nettoyage et désinfection)</p> <p>Unité 9 : Savoir mettre en œuvre les procédures d’asepsies pour un geste de tatouage ou de perçage ; Connaître la procédure d’hygiène des mains ; Savoir utiliser des gants notamment stériles ; Savoir préparer le poste de travail ; Savoir préparer le matériel notamment stérile et l’organiser Savoir préparer et utiliser un champ stérile Savoir réaliser les procédures de stérilisation, y compris les contrôles de stérilisation. Questions / Réponses Validation de la formation : examen théorique et pratique</p>

